

## **Silure : 40 ans de présence dans le département de l'Ain**

Depuis 40 ans le silure a colonisé une grande partie du département, par extension naturelle, à l'occasion des crues ou par introduction volontaire. Un état de la situation peut être fait avec trois exemples représentatifs.

### **En petites rivières : Les Veyles en aval de Vonnas**

Déjà, en 1994, un premier silure de taille inhabituelle, 1m44, a été pris au moulin du Péroux, entre Vonnas et Biziat. Depuis, il est présent en très grand nombre, surtout pour les petits sujets (moins d'un mètre), mais toutes les tailles sont représentées dans les fosses de 3 mètres ou les gourds des moulins. Le gourd du moulin Marion, à Saint Jean sur Veyle, renferme des sujets qui approchent les deux mètres. Des silures encore plus gros sont à proximité de l'embouchure avec la Saône, notamment en Grande Veyle.

Dans ce genre de petites rivières, le silure est surdensitaire et contribue à la raréfaction des autres espèces de carnassiers : brochets, sandres et perches. Il est nécessaire de réguler la population des silures en favorisant sa pêche et en déconseillant les relâchés. Sa pêche à la cuillère est très amusante, de même que la dandine près des berges.

### **En grande rivière : La Saône entre Pont de Vaux et Thoissey**

Le silure a émigré de la Seille vers les années 70. Il est présent partout dès qu'une fosse est à proximité. Les sujets majoritairement capturés font entre 1m20 et 1m50 mais les gros sujets (de 1m50 à 2m), voire les très gros sujets (de 2m à 2m40) sont présents dans le bassin de la Saône et depuis longtemps : il est probable que le record actuel, à Mâcon, de 2m40 sera bientôt dépassé.

En Saône, le silure a trouvé sa niche écologique qu'il partage sans conflit notable avec les autres carnassiers non issus d'alevinage, comme c'est le cas dans les grands fleuves européens. Il contribue ainsi à réguler les écrevisses et les poissons blancs. On lui reproche la disparition des poissons chats et des tanches. Mais il y a, en Saône, un prédateur autrement plus efficace : le grand cormoran. Même celui-ci, dont les dégâts sont pourtant considérables, a moins d'impact que le cocktail métaux lourds, pesticides et produits pharmaceutiques. La fertilité des poissons a fortement baissé ce qui pourrait expliquer la disparition de certaines espèces comme le black-bass par exemple. Le no-kill est couramment pratiqué surtout avec les gros sujets car les pêcheurs recherchent surtout le maximum d'émotions mais les opinions demeurent très controversées.

### **En lac : Le lac de Montrevel**

Amené par les crues de la Reyssouze, le silure y est présent depuis 30 ans. On y trouve surtout de petits sujets, mais il nous arrive de pêcher parfois des sujets dépassant les deux mètres comme cela a été le cas en 2014 par Christian. C'est un lac accessible en bateau par les pêcheurs et qui se réchauffe plus vite que la Saône. Dès le mois d'avril, les pêcheurs de silure de la région viennent se refaire la main : plus de 200 silures capturés en avril 2014 et qui n'ont pas été remis à l'eau. Cette régulation stabilise la population à un niveau de prédation acceptable. Ce n'est pas le cas d'autres lacs où la pêche en bateau est interdite. Là, on y constate une population de gros sujets qui entraîne une forte diminution des autres carnassiers, c'est le cas du lac de Cormoranche sur Saône par exemple.